

Titre de la DP :	DP 13-14 – PROJET 1 – NOUVEAUX PARCOURS DE TRANSFERT – DU DIPLÔME AU GRADE – LANGUE FRANÇAISE – 31 OCTOBRE 2013
Résumé du projet :	Le CATON sollicite des propositions pour l'élaboration de nouveaux parcours de transfert menant du diplôme au grade (langue française). La préférence continuera d'être accordée à l'élaboration de parcours de transfert multilatéraux (propositions provenant de trois établissements ou plus). Toutefois, une considération particulière sera accordée à cette série de propositions provenant de deux établissements qui ont une relation unique et qui pourraient élaborer rapidement de nouveaux programmes, créant ainsi un modèle pour d'autres établissements.
Date de publication de la DP :	31 OCTOBRE 2013
Date/heure limite pour soumettre la proposition :	29 NOVEMBRE 2013
Personne-ressource du CATON pour toutes les questions concernant la DP :	Glenn Craney, directeur général Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario 180, rue Dundas Ouest, bureau 1902 Toronto (Ontario) M5G 1Z8 416 640-6951, poste 301 Courriel : gcraney@oncat.ca
Titre du projet proposé :	Maximum de 15 mots
Description du projet proposé :	Maximum de 50 mots
COORDONNÉES :	
Organisme/Entreprise/Établissement	
Personne-ressource principale – Nom et poste :	
Personne-ressource principale – Adresse postale complète et adresse courriel :	
Personne-ressource principale – Numéro de téléphone et poste de travail :	
Nom(s)/Poste(s)/Coordonnées des codirigeants : (le cas échéant)	

SECTION A - DESCRIPTION DU PROJET
A.1 Au sujet du CATON

Fondé en 2011, le Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario (CATON) a pour mission d'améliorer le parcours des étudiants et de réduire les obstacles pour ceux qui cherchent à effectuer un transfert dans l'un des 44 établissements postsecondaires publics de l'Ontario. Le CATON collabore avec ses membres – des établissements publics d'enseignement postsecondaire – afin de permettre au système de transfert de crédits de se développer le plus rapidement possible tout en respectant l'autonomie des établissements.

La vision du gouvernement provincial de l'Ontario en matière de transfert de crédits est la suivante :

La province aura un système de transfert de crédits complet, transparent et appliqué de façon cohérente qui permettra d'améliorer les parcours et la mobilité étudiante, de favoriser la réussite des étudiants et de faire de l'Ontario une destination de choix en matière d'éducation postsecondaire. Le système de transfert de crédits aidera les étudiants qualifiés à transiter entre les établissements et les programmes postsecondaires sans avoir à reprendre les cours pertinents, réussis dans le passé.

Le gouvernement croit que la réalisation de cette vision permettra aux étudiants de se déplacer plus aisément dans le système éducatif postsecondaire, d'atteindre leur programme d'enseignement de choix final en moins de temps et d'entrer ou de retourner sur le marché du travail plus rapidement.

En date de juillet 2013, beaucoup de travail avait déjà été accompli par le CATON et ses établissements membres : l'Ontario se vante d'avoir environ 630 parcours de transfert étudiant répartis en six groupes de programmes généraux (en Arts appliqués, arts libéraux et lettres, en Affaires et gestion, en Sciences de la santé et santé appliquée, en Ingénierie et technologie, en Sciences sociales et services sociaux, ainsi qu'en Sciences et sciences appliquées); une meilleure compréhension de l'expérience de transfert des étudiants grâce au financement d'initiatives de recherche; d'offrir de meilleures sources d'information pour les étudiants; et des techniques améliorées de collecte de données. Ces réalisations contribuent de façon importante à accroître la transparence et la responsabilisation du système, ainsi qu'à augmenter la mobilité des étudiants entre les établissements.

A .2 Description/Contexte du projet

L'établissement du CATON reflète l'important engagement du gouvernement provincial à créer un système de transfert de crédits transparent et complet pour les étudiants des collèges et des universités de la province.

Le Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits (FITC) est le moyen le plus puissant dont dispose le CATON pour atteindre ses objectifs stratégiques qui ont été définis et approuvés par son conseil d'administration. Les allocations de fonds constituent donc le levier le plus puissant du CATON dans son travail avec les établissements pour élaborer de façon plus poussée un ensemble de règles complètes, transparentes et appliquées uniformément relatives à la reconnaissance de crédits en Ontario.

Nouveaux parcours de transfert – Du diplôme au grade

Le Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario sollicite des propositions visant à élaborer de nouveaux parcours de transfert menant du diplôme au grade (langue française). Bien que

toutes les propositions seront examinées, la préférence sera accordée à la programmation à forte affinité (correspondant à la catégorie A dans les appels d'offres précédents) ou à la programmation à faible affinité (correspondant à la catégorie B2 dans les appels d'offres précédents), en ingénierie (menant à une désignation d'ingénieur professionnel), aux sciences de la santé et au regroupement des services sociaux et communautaires.

Comme lors des appels précédents, tous les projets doivent utiliser les résultats d'apprentissage énoncés ou les normes des programmes approuvées par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le cas échéant, comme base de l'analyse de l'apprentissage des étudiants dans les programmes cibles. Les établissements participants fourniront des copies des cartes de leurs programmes à l'équipe de projet pour démontrer la manière dont les résultats d'apprentissage du programme sont satisfaits par le curriculum du programme.

Conformément aux pratiques précédentes, la préférence continuera d'être accordée à l'élaboration de parcours de transfert multilatéraux (parcours de transfert provenant de ou vers trois établissements ou plus), aux programmes spécialement conçus pour l'obtention d'un grade (propositions B2), ainsi qu'aux parcours de transfert de système développés à partir des normes provinciales pour les diplômes. Toutefois, pendant cette ronde, une considération particulière sera accordée aux propositions provenant de deux établissements qui ont une relation unique et qui pourraient élaborer rapidement de nouveaux parcours de transfert (et des programmes de transition, le cas échéant), ou un nouveau programme d'obtention de grade (dans le cas des propositions B2), ce qui créerait un modèle pouvant être appliqué à d'autres établissements ou adapté pour ceux-ci.

Par exemple, des partenariats solides entre deux établissements (souvent entre un collègue et une université) ont vu le jour lorsque ceux-ci avaient des intérêts économiques régionaux, culturels ou linguistiques communs. Dans de nombreux cas, les partenariats se développent sur la base d'un engagement commun envers des populations d'étudiants communes, par exemple les apprenants francophones.

On pourrait demander aux propositions d'élaboration rapide qui présentent une soumission dans le même domaine de former un groupe de travail multilatéral comme condition d'obtention de financement. Tous les établissements qui souhaitent soumettre une proposition « d'élaboration rapide » sont encouragés à consulter le CATON avant la date d'échéance.

Les propositions visant à élaborer des programmes en ligne pour appuyer la mobilité étudiante seront également prises en considération. Toutefois, les projets qui ont déjà bénéficié de financement provenant d'autres programmes du ministère (subventions aux établissements pour la transférabilité des crédits, Fonds d'amélioration de la performance, etc.) seront considérés comme étant inadmissibles à recevoir du financement en vertu du Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits. Veuillez consulter le CATON si votre établissement envisage de présenter une proposition pour un projet en ligne dans cette ronde de financement.

En vertu de la présente DP, le parcours de transfert menant à un titre comprend l'élaboration d'une transition entre un apprentissage et un diplôme; entre un diplôme et un apprentissage; entre un grade et un diplôme; et entre un diplôme et un grade.

Principes du projet :

Chacune des propositions soumises doit également inclure les éléments suivants :

- Des preuves avérées de la demande de la part des étudiants, des employeurs ou de la communauté;
- L'examen d'un composant ou d'une version en ligne du projet;
- Une stratégie avérée pour la mise en œuvre complète du projet, qui devrait inclure les approbations finales de la part des établissements pour les nouveaux programmes de transition ou scolaires dans tous les établissements participants.

A.3 Livrables

Chaque auteur de la proposition doit être préparé à inclure les éléments suivants dans son rapport final :

- Un résumé de l'élaboration complète du parcours de transfert et du curriculum de transition (le cas échéant), ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre complet;
- Une explication de l'élaboration du curriculum du programme (pour les propositions B2), ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre complet;
- Une analyse du curriculum du parcours de transfert (et du programme de transition, le cas échéant), en se basant sur les résultats d'apprentissage des programmes sources (p. ex., normes provinciales pour les programmes menant à un diplôme d'études collégial/diplôme de niveau avancé ou résultats d'apprentissage définis dans le Cadre de classification des titres de compétence de l'Ontario ou dans les attentes associées au grade de premier cycle; grade pour les programmes menant à un grade universitaire;
- Une analyse des écarts entre les résultats d'apprentissage attendus au point d'entrée souhaité dans les programmes de destination pertinents, tel qu'articulé dans les normes provinciales pour les programmes, dans les résultats d'apprentissage énoncés ou dans les attentes associées au grade de premier cycle;
- Des états financiers détaillés.

A.4 Modalités de l'entente

Les auteurs de la proposition retenus devront également conclure une entente officielle avec le CATON, qui présentera les modalités du financement.

PROPOSITION :

1) MÉTHODOLOGIE :

- Fournir une explication claire et exhaustive de toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet

À RÉPONDRE PAR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

NOMBRE DE MOTS SUGGÉRÉ : 500 à 1 000

2) EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE :

- Expliquer brièvement en quoi la formation scolaire, les qualifications et l'expérience de l'équipe de projet concernent la proposition de projet;
- Insérer les CV des membres de l'équipe en tant qu'addenda

À RÉPONDRE PAR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

NOMBRE DE MOTS SUGGÉRÉ : 300 à 600

3) GESTION DU PROJET :

- Décrire votre plan pour que la communication et la collaboration soient assurées entre les membres de l'équipe de projet, le CATON et tout autre partenaire ou collaborateur.
- Dans la section des étapes importantes, inclure les dates d'échéance et les descriptions de chaque partie du projet, ainsi que les montants nécessaires pour les réaliser. Vérifier que les calendriers, les étapes importantes et l'approche globale préconisée sont réalistes pour ce projet.

À RÉPONDRE PAR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

NOMBRE DE MOTS SUGGÉRÉ : 300 à 600

LIVRABLES :

Échéance	Description du livrable	\$
Échéance	Description du livrable	\$
Échéance	Description du livrable	\$

4) BUDGET :

En utilisant les renseignements fournis dans la section *Budget*, votre budget sera évalué selon des critères suivants :

- Le budget global prévu pour ce projet de recherche est-il réaliste?
- Les différents aspects du budget concordent-ils avec les politiques et les expériences précédentes du CATON?
- Le projet proposé semble-t-il réalisable dans les limites du budget proposé?

À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR DU CATON

5) QUALITÉ DE LA RÉPONSE

Votre proposition sera évaluée selon les critères suivants :

- Peut-on facilement discerner si l'auteur de la proposition comprend l'objectif original de la DP et y répond de manière appropriée?
- La proposition est-elle facile à comprendre et à évaluer?

À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR DU CATON

BUDGET :

Veillez inclure TOUS les coûts anticipés pour ce projet, y compris les coûts en nature* et les autres coûts (*en italique et sans caractères gras*) pour lesquels un financement du CATON est demandé.

- **Nous recommandons, lorsque cela est applicable, d'inclure dans votre proposition les coûts approximatifs par jour/semestre liés aux administrateurs et aux cadres supérieurs qui fournissent un appui « en nature » au projet, ainsi que toute autre contribution faite au projet par votre établissement.**

PERSONNEL :

Noms des membres de l'équipe proposés (ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)	Titre/Poste	Nb de jours/ semestres	Par jour/ semestre Taux	Total : nb x taux
			\$	\$
			\$	\$
			\$	\$
Sous-total des frais liés au personnel				\$

FRAIS DIRECTS :

Description détaillée des frais directs (le cas échéant) (ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)	Coût	
	\$	
	\$	
	\$	
Sous-total des frais directs		\$

DÉPLACEMENTS ET HÉBERGEMENT :	
Description détaillée des déplacements et de l'hébergement (le cas échéant) <i>(ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)</i>	Coût
	\$
	\$
	\$
Sous-total des coûts liés aux déplacements et à l'hébergement	\$

COÛTS INDIRECTS :	
Une description détaillée des éléments compris dans les coûts indirects doit être fournie (le cas échéant) <i>(ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire)</i>	Coût
	\$
	\$
	\$
Sous-total des coûts indirects	\$

FINANCEMENT :	
Sous-total des frais liés au personnel	\$
Sous-total des frais directs (le cas échéant)	\$
Sous-total des coûts liés aux déplacements et à l'hébergement (le cas échéant)	\$
Prix forfaitaire définitif (Financement accordé par le CATON)	\$
TVH (13 %) (le cas échéant)	\$
Total du financement accordé par le CATON (Prix forfaitaire définitif + TVH)	\$
Contribution en nature	\$
Coût total du projet (Total du financement accordé par le CATON et des contributions en nature)	\$

SIGNATURES :**Conflits d'intérêts :**

Serment comme quoi le fournisseur et le personnel ne sont pas en position réelle de conflit d'intérêts dans l'accomplissement de ce projet

Signature du promoteur principal du projet ou du représentant officiel de l'établissement ou de l'organisme du fournisseur

Signature du fournisseur de l'offre :

Serment d'un individu avec le pouvoir de lier l'établissement ou l'organisme du « fournisseur »

Signature du représentant officiel de l'établissement ou de l'organisme du fournisseur

Nom, poste et nom officiel de l'établissement ou de l'organisme du fournisseur